

Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Longchamp AM

Paris, le 17/11/2025

Objet : Evolution de la stratégie d'investissement du fonds Sanso Objectif 2026.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du fonds Sanso Objectif 2026, Part A (FR0010813329), Part I (FR0010804005), Part S (FR0010985002) ou Part SI (FR001400FCC0) et nous vous en remercions.

1- **Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?**

Nous vous avons transmis le 23 juin dernier un avis concernant la modification de la stratégie du fonds Sanso Objectif 2026. Compte tenu des conditions de marché actuelles, nous avons décidé d'avancer la date d'effet de cette modification au **21 novembre 2025**.

La stratégie d'investissement du fonds est actuellement d'investir dans des obligations ayant une maturité telle que la maturité moyenne du portefeuille est à décembre 2026 (avec une maturité maximum à juin 2027).

A l'approche de cette échéance, la société de gestion souhaite prolonger la stratégie pour atteindre une maturité moyenne à décembre 2031 (un maximum à juin 2032).

A cette occasion, dans le but d'apporter plus de flexibilité à la gestion de votre fonds, l'investissement dans des émissions subordonnées financières dont Additional Tier 1 -AT1/RT1- et les Contingent convertibles bonds -CoCo-, sera autorisé dans la limite de 30% de l'actif net du fonds contre 15% actuellement.

De la même façon, les critères extra-financiers n'intégreront plus les notations « ESG » des différents émetteurs, ni la référence à leur intensité carbone.

Le fonds continuera de respecter la politique d'exclusion de SANSO LONGCHAMP AM qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés impliquées à hauteur de plus de 20% dans des activités liées au charbon thermique et aux énergies non conventionnelles, ainsi que les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies.

Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité de la société de gestion concernant le Fonds, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la manière dont les facteurs et les risques de durabilité sont identifiés et, par la suite, comment ils sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement, sont disponibles à l'adresse : <https://sanso-longchamp.com/nos-engagements-responsables/>.

La classification SFDR du fonds est inchangée et reste soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

La dénomination du fonds sera modifiée : Sanso Objectif Rendement 2031.

Toutes les autres caractéristiques de votre fonds restent inchangées.

2- **Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

Les changements portant sur la stratégie d'investissement et la dénomination prendront effet à compter du 21/11/2025.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 21/11/2025

3- Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement / risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : **OUI**
 Augmentation du profil rendement/risque : **NON**
 Augmentation potentielle des frais : **NON**
 Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : **NON SIGNIFICATIF**



4- Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Ces changements n'ont pas d'impact sur la fiscalité des porteurs de parts.

5- Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et sur le futur fonds ?

	AVANT CHANGEMENT	APRES CHANGEMENT
Dénomination	Sanso Objectif 2026	Sanso Objectif Rendement 2031
Objectif de gestion (*) :	L'objectif du FCP est d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment au travers d'un portefeuille de titres de créances à haut rendement de maturité 2026 .	L'objectif du FCP est d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment au travers d'un portefeuille de titres de créances à haut rendement de maturité 2031 .
Maturité moyenne	Décembre 2026	Décembre 2031
Stratégie d'investissement (*) :		
Maturité maximum	Juin 2027	Juin 2032
Emissions subordonnées financières : Additional Tier 1 - AT1/RT1- et Contingent convertibles bonds -CoCo-	Jusqu'à 15%	Jusqu'à 30%
Politique extra-financière	Le processus d'investissement intègre également des critères extra-financiers, qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance) sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur. En effet, les critères ESG – lorsqu'ils sont disponibles – constituent une approche complémentaire du risque à celle des critères financiers.	Le fonds respecte la politique d'exclusion de SANSO LONGCHAMP AM qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés impliquées à hauteur de plus de 20% dans des activités liées au charbon thermique et aux énergies non conventionnelles, et les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies.

(*) Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 10/06/2025.

6- Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet www.sanso-longchamp.com ou d'en faire la demande auprès de :

SANSO LONGCHAMP Asset Management – 17 rue de Chaillot - 75116 PARIS

contact@sanso-longchamp.com / 01 84 16 64 36

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts. Cette possibilité vous sera toujours offerte, le fonds ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



David Kalfon

Président